

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

## **AVIS DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le règlement suivant : « Règlement 279-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 2 juin 2025;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 2 juin 2025;

QUE la MRC Beauce-Centre a déposé le certificat de conformité en date du 19 septembre 2025;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor

Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025



---

Carole-Anne Jacques

Directrice générale / greffière-trésorière

### **Certificat de publication (article 420)**

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.



---

Carole-Anne Jacques

Directrice générale / greffière-trésorière